



KPMG S.A.
Centre
14 avenue Des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
CS 43034
45030 Orléans cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)2 38 24 95 60
Télécopie : +33 (0)2 38 24 95 70
Site internet : www.kpmg.fr

Association Montargoise d'Animation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association Montargoise d'Animation
26, rue de la Pontonnerie
45200 MONTARGIS
Ce rapport contient 16 pages
Référence : BB/JP

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Centre
14 avenue Des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
CS 43034
45030 Orléans cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)2 38 24 95 60
Télécopie : +33 (0)2 38 24 95 70
Site internet : www.kpmg.fr

Association Montargoise d'Animation

Siège social : 26, rue de la Pontonnerie
45200 MONTARGIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'Association Montargoise d'Animation.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Montargoise d'Animation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 2 mai 2019

KPMG S.A.
Département de KPMG S.A.



Benoît Blais
Commissaires aux comptes

ASSOCIATION MONTARGOISE D'ANIMATION

BILAN AU 31/12/2018

ACTIF (en euros)		Exercice 2018			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2017		
Actif Immobilisé	<i>Immo. incorporelles</i>	Frais d'établissement					
	<i>Immo. corporelles</i>	Frais de recherche et développement					
		Concessions, logiciels et droits similaires	2 390	2 177	213	720	
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		Total	2 390	2 177	213	720	
	<i>Immo. corporelles</i>	Terrains					
		Constructions					
		Inst. techniques, mat.out.industriels	57 504	50 116	7 388	8 959	
		Autres immobilisations corporelles	25 784	20 114	5 670	5 868	
		Immobilisations grevées de droits					
		Immobilisations corporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		Total	83 288	70 230	13 058	14 827	
	<i>Immo. financières (2)</i>	Participations					
		Créances rattachées à des participations					
		Titres immob. activité de portefeuille					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts					
		Autres immobilisations financières					
		Total	0	0	0	0	
		Total I	85 678	72 407	13 271	15 547	
Actif circulant	<i>Stocks et en-cours</i>	Matières premières, approvisionnement.			0	0	
		En cours de production biens et services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
		Total	0	0	0	0	
	<i>Créances (3)</i>	Av. et acomptes versés sur commande					
		Créances usagers et comptes rattachés	363		363	590	
		Autres créances	83 924		83 924	71 197	
		Total	84 287	0	84 287	71 787	
	<i>Divers</i>	Autres titres					
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	83 193		83 193	98 558		
	Charges constatées d'avance (4)	2 074		2 074	2 730		
	Total II	169 555	0	169 555	173 075		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices						
	Primes de remboursements des emprunts						
	Ecart de conversion Actif						
	Total de l'actif (I+II+III+IV+V)	255 233	72 407	182 826	188 622		
<i>Renvois</i>	(1) Dont droit au bail						
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
<i>Engagements</i>	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents						
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle						
	Dons en nature restant à vendre						
	Autres						

ASSOCIATION MONTARGOISE D'ANIMATION

BILAN AU 31/12/2018

PASSIF (avant répartition) - (en euros)		Exercice 2018	Exercice Précédent	
Fonds associatifs	Fds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv.inv.biens renouvelables)	31 121	31 121
		Fonds associatifs avec droit de reprise	7 436	7 436
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	91 167	87 220
		Report à nouveau		
		Résultat de l'exercice	2 522	3 947
	Autres fds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	4 000			
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				
Comptes de liaison				
Total		I	136 246	129 724
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges	16 669	13 926	
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement			
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)			
Total		II	16 669	13 926
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 941	3 386	
	Dettes fiscales et sociales	24 969	40 246	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		0	
	Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)		1 340		
Total		III	29 910	44 972
Ecart de conversion passif		IV		
Total du passif		(I+II+III+IV)	182 826	188 622
Renvois	(1) Dont à plus d'un an			
	Dont à moins d'un an			
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements donnés	Sur legs acceptés			
	Autres			

ASSOCIATION MONTARGOISE D'ANIMATION

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

	Exercice 2018	Exercice précédent
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue : biens		
Production vendue : Services liés à des financements réglementaires		
Production vendue : Autres services	18 810	16 027
Montant Net du chiffre d'affaires	18 810	16 027
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Subventions d'exploitation	275 933	285 157
Reprise sur provisions (et amortissements), transferts de charges	10 024	8 812
Cotisations		
Autres produits (1)	9 303	9 554
Total des produits d'exploitation I	314 070	319 550
Charges d'exploitation		
Marchandises : Achats		
Marchandises : Variation de stocks		
Matières premières et autres approvisionnements : Achats		
Matières premières et autres approvisionnements : Variation stocks		
Autres achats et charges externes (2)	52 199	54 174
Impôts, taxes et versements assimilés	4 434	4 371
Salaires et traitements	187 802	193 430
Charges sociales	63 145	57 916
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : amortissements	3 409	3 077
Sur immobilisations : provisions	2 744	2 908
Sur actif circulant : provisions		
Pour risques et charges : provisions	0	0
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	56	103
Total des charges d'exploitation II	313 789	315 979
Résultat d'exploitation (I-II)	281	3 571
Opérations communes		
Excédents ou déficits transférés III		
Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	359	372
Reprise sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des produits financiers V	359	372
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives du change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI	0	0
Résultat financier (V-VI)	359	372
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	640	3 943
Renvois		
(1) dont : Dons		
Legs et donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		
(2) Y compris redevances de crédit-bail mobilier et immobilier		

Comptabilité tenue en euros - Comptes arrêtés ou établis en euros

ASSOCIATION MONTARGOISE D'ANIMATION

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

	Exercice 2018	Exercice précédent
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 000	4
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels VII	2 000	4
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	118	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VIII	118	0
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 882	4
Participation des salariés aux résultats IX		
Impôts sur les sociétés X		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI	0	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	316 429	319 926
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	313 907	315 979
Excédent ou déficit (XIII-XIV)	2 522	3 947
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat	35 363	35 802
Prestations en nature	85 921	82 582
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	85 921	82 582
Personnel bénévole	35 363	35 802

Comptabilité tenue en euros - Comptes arrêtés ou établis en euros



ASSOCIATION MONTARGOISE D'ANIMATION

Siège Social
26, rue de la Pontonnerie
45200 MONTARGIS
Tél.: 02.38.85.16.80

Déclaration à la Sous-Préfecture de Montargis le 06/01/1973
Insertion au Journal Officiel le 20/01/1973
N° Siret : 775 486 897 00033

**Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le
31 décembre 2018
Montant exprimés en Euros**

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	1
1.2.4	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles et corporelles	3
2.1.4	Créances	3
2.2	Passif	5
2.2.1	Fonds associatifs	5
2.2.2	Provisions pour risques et charges	6
2.2.3	Etat des dettes	6
3	Informations relatives au compte de résultat	9
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	9
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	9
3.3	Contributions volontaires en nature	9
4	Autres informations	100
4.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	100
4.2	Honoraires des commissaires aux comptes	100
4.3	Informations concernant les contributions volontaires	100
4.4	Informations à caractère fiscal	100

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à signaler

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés *états financiers* comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions aux dispositions du Règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables homologués par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 390.49	0		2 390.00
Immobilisations corporelles	82 154.73	1 133.00		83 287.73

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 669.99	506.60		2 176.59
Immobilisations corporelles	67 328.37	2 902.48		70 230.85

2.1.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	2 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	2 à 10 ans
Très petits équipements financés	Linéaire	100 % sur l'exercice
Agencement	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.4 Créances

Créances *	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances usagers	363.38	363.38	
Autres	83 923.97	83 923.97	
Charges constatées d'avance	2 074.06	2 074.06	
Total	86 361.41	86 361.41	

*non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

2.1.4.1 Subventions à recevoir

Détails	Montant en euros
Solde prestations CAF 2017	43 839.94
Solde CLAS 11 à 12/2018	600.00
Conseil Départemental – Animation PMI 2017	1 150.00
CAF FAPT	200.00
FONJEP	3 553.50
Solde CAP ASSO accueil	16 000.00
AME CLAS ET ACCUEIL	710.00
CGET CLAS ET CUISINE	4 590.00
AIDE CUISINE AMENAGER	6 000.00
FONJEP	1 367.00
Total	78 010.44

2.1.4.2 Produits à recevoir

Détails	Montant en euros
Remboursement fournitures ateliers créatifs	
Remboursement formations	0
Total	0.00

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droits de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme. Les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association	31 120.76			31 120.76
Fonds associatifs avec droits de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme. Les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association	7 435.57			7 435.57
Autres réserves	87 219.91	3 947.26		91 167.17
Résultat de l'exercice	3 947.26	2 522.30	3 947.26	2 522.30

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	13 926.00	2 743.50	0.00	16 669.50
Total	13 926.00	2 743.50	0.00	16 669.50

Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour les indemnités de départ à la retraite à 62 ans, est calculé avec un taux d'actualisation de 1.40% et des charges sociales à hauteur de 50%, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite, s'élève à 16 669,50 €. Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour charges.

2.2.3 Etat des dettes

Dettes *	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		A moins d'un an	A plus 1 an	A plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 941.09	4 941.09		
Dettes fiscales et sociales	24 969.29	24 969.29		
Autres dettes	0.00	0.00		
Produits constatés d'avance	0.00	0.		
Total	29 910.38	29 910.38		

2.2.3.1 Charges à payer

Détails	Montant en euros
ODETE BRAZ ET C LEGER	660.00
L.A.C. PRESTATION THEATRE	430.78
FCT AFRIQUE ANIM	180.00
CHQ ESPACE CONDUITE FORMATION SYLVIANE	-375.00
3F IMMOBILIERE CENTRE LOIRE	65.72
BROCELIANDE	134.66
DARBIER	550.00
DEPLACEMENT SALARIES	72.33
REMB SALARIES ACHAT TIMBRES	57.60
MARTEAU LAURENCE	140.00
KPMG	2 520.00
EDF GRAND CLOS	70.00
EDF 6 BIS	30.00
EAU 6 BIS	400.00
Total	4 941.09

2.2.3.2 Charges divers à payer (subventions à rembourser)

Détails	Montant en euros
---------	------------------

	0.00
Total	0.00

2.2.3.3 Produits constatés d'avance

Détails	Montant en euros
	0.00
Total	0.00

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Critères utilisés :

Tableau de répartition des produits d'exploitation	Montant en euros
Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	30 472.92
Transfert de charges	7 498.24
Reprise provision	2 525.27
Subventions	275 932.98
Total	316 429.81

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié
Cadre	1
Non Cadre	8
Total	9

3.3 Contributions volontaires en nature

Dépenses engagées par des membres de l'Association et non remboursés sur leur demande pour un montant de 5 852 €.

4 Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 45 924.48 € en 2018.

4.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires KPMG réglés en 2018 sont de 2 520.00 €.

4.3 Informations concernant les contributions volontaires

Bénévolat	Méthode de valorisation	Montant en heures	Montant en euros
Animations des ateliers créatifs et socio linguistiques	SMIC horaire chargé (avec réduction Fillon)	2 886.50 heures	35 363.09

Locaux à Montargis mis à disposition à titre gracieux	Superficie	Coût annuel moyen au m2	Montant en euros
6 bis rue de la Sirène	185 m2	8.80 € x 12 mois	19 536.00
3 et 5 rue du Grand Clos	92 m2	8.80 € x 12 mois	9 715.20
EMA 26 rue de la Pontonnerie	291 m2	8.33 € x 12 mois	29 110.00
Charges locatives EMA			10 252.00
EMA salles ponctuelles		253 demi-journées	8 320.00
Ensemble sportif Château Blanc		2 jour	8 988.00
Total			85 921.20

4.4 Informations à caractère fiscal

Association non fiscalisée